

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2022

Délibération : **2022-06- 37**
OBJET : **CREATION-SUPPRESSION DE POSTES**
Nomenclature : 4.1.1

En exercice : 26

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 26

Délibération
comportant :

Annexe : /

Le sept juin deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt sept mai deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Valérie ROBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Pour rappel, un poste ouvert au tableau des effectifs est déclaré vacant lorsque l'agent quitte définitivement le grade correspondant, soit après un départ définitif (retraite, mutation, licenciement, ...), soit après intégration dans un autre grade (reclassement, concours, avancement de grade, promotion interne).

1. AVANCEMENTS DE GRADE / PROMOTIONS INTERNES

Vu la délibération du 25 juin 2018 fixant les ratios d'avancement de grade à 100% pour tous les cadres d'emplois ;

Vu l'avis du comité technique du 21 mai 2021 concernant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire interne du 24 février 2022 ;

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs au titre des avancements de grade des agents promouvables sur l'année 2022 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création et/ou suppression
Filière technique Adjoint technique principal 2ème classe	2 postes à temps non complet 28/35ème 30/35ème	Filière technique Adjoint technique principal 1ère classe	2 postes à temps non complet 28/35ème 30/35ème	1 ^{er} juillet 2022
Filière administrative Adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste à temps complet	Filière administrative Adjoint administratif principal 1ère classe	1 poste à temps complet	1 ^{er} juillet 2022
Filière médico-sociale Educateur de jeunes enfants	2 postes à temps complet	Filière médico-sociale Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2 postes à temps complet	1 ^{er} juillet 2022
Filière médico-sociale Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	1 poste à temps non complet 32,45/35ème	Filière médico-sociale Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	1 poste à temps non complet 32,45/35ème	1 ^{er} juillet 2022

1. EVOLUTION D'ORGANISATION DES SERVICES :

2.1. Vu la réorganisation de la Direction des ressources internes et de la modernisation ;
Vu la création d'une nouvelle Direction de l'animation de la ville, regroupant les services Médiathèque et Vie locale ;
Vu l'avis du Comité technique du 10 mai 2022 ;
Il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière administrative Attaché	1 poste à temps complet	1 ^{er} juillet 2022

2.2. Vu la délibération en date du 12 juin 2017 créant un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
Vu la nécessité de mise en adéquation du grade avec le poste de chargé d'opérations voirie et réseaux,
Vu l'avis du Comité technique du 10 mai 2022 ;

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création et/ou suppression
Filière technique Agent de maîtrise principal	1 poste à temps complet	Filière technique Technicien principal 2ème classe	1 poste à temps complet	1 ^{er} juillet 2022

2.3. Vu la délibération en date du 17 septembre 2018 créant un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires,

Vu la nécessité de remplacer un agent du Guichet famille dans le cadre d'un départ en retraite,

Vu la nécessité de mise en adéquation du temps de travail avec les besoins à assurer,

Vu l'avis du Comité technique du 10 mai 2022 ;

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création et/ou suppression
Filière administrative Adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste à temps non complet 32/35ème	Filière administrative Adjoint administratif	1 poste à temps complet	1 ^{er} septembre 2022

2.4 Vu la délibération en date du 23 mars 2015 créant un emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires,

Vu le projet d'extension du multi-accueil visant à faire passer la capacité de 35 à 50 enfants,

Vu la nécessité de mise en adéquation temps de présence de l'infirmière avec la capacité d'accueil,

Vu l'avis du Comité technique du 10 mai 2022 ;

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création et/ou suppression
Filière médico-sociale Infirmier en soins généraux	1 poste à temps non complet 14/35ème	Filière médico-sociale Infirmier en soins généraux	1 poste à temps complet 24,5/35ème	1 ^{er} juillet 2022

2.5. Vu les ouvertures de classe de maternelle prévues dans les écoles Joseph Fraud et Pauline Kergomard ;
Vu l'avis du Comité technique du 10 mai 2022 ;
Il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière médico-sociale Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	1 poste à temps non complet 32,45/35ème	1 ^{er} juillet 2022

2.6. Vu la restructuration des accueils de loisirs et la réorganisation du service Accueil de loisirs enfance jeunesse en cours depuis septembre 2019 ;
Vu la volonté de développer une nouvelle offre à destination de la jeunesse, en harmonisant l'organisation de la structure jeunesse avec celle des autres accueils de loisirs ;
Vu l'avis du Comité technique du 10 mai 2022 ;
Il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière animation Adjoint d'animation	3 postes à temps complet	1 ^{er} juillet 2022

Vu l'avis de la Commission Ressources du 18 mai 2022,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable aux modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.

Délibération adoptée, POUR : 20 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstention(s) : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2022
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20220607-2022-06-37-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2022